Mobilisation de la marge pour imprévus en 2020: un soutien d'urgence aux États membres et renforcement du mécanisme de protection civile de l'Union/rescEU pour répondre à la pandémie de Covid-19

2020/2057(BUD) - 17/04/2020 - Texte budgétaire adopté du Parlement

Le Parlement européen a adopté une résolution sur la proposition de décision du Parlement européen et du Conseil relative à la mobilisation de la marge pour imprévus en 2020 pour fournir une aide d'urgence aux États membres et renforcer le mécanisme de protection civile de l'Union/Union européenne en réponse à l'épidémie de COVID-19.

Le Parlement a approuvé l'annexe jointe à la résolution dans laquelle il modifie la proposition de la Commission. Il a demandé que la marge pour imprévus soit mobilisée pour fournir le montant de 714.558.138 EUR en crédits d'engagement au-delà du plafond d'engagement de la rubrique 3 (Sécurité et citoyenneté) du cadre financier pluriannuel (CFP).

Il est précisé que le montant de 714.558.138 EUR sera entièrement compensé sur la marge sous le plafond des engagements de l'exercice 2020 de la rubrique 5 (Administration) du CFP.